



fnars
Aquitaine

Fédération Nationale des Associations d'accueil
et de Réinsertion Sociale - AQUITAINE

Parc d'activités du Mirail – 23 avenue du Mirail -
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tel : 05 56 32 19 57

email : fnars.aquitaine@orange.fr

L'I.A.E,

L'Insertion par l'Activité Economique

FNARS, nos valeurs et principes

☞ Solidarité

- Lutter contre les inégalités
- Promouvoir un accueil inconditionnel pour toute personne, quelle que soit sa situation
- Aller vers les personnes en difficulté
- Œuvrer dans le sens de l'intérêt général

☞ Citoyenneté

- Favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux
- Développer la participation des personnes, le droit à l'expression individuelle et collective

☞ Respect de la personne

- Exiger le respect du droit à la dignité, à l'intimité et à la sûreté
- Mettre en œuvre de façon effective un droit au recommencement, quel que soit le parcours de la personne
- Promouvoir la laïcité, au-delà de la diversité des pratiques et des croyances, pour favoriser le « vivre ensemble »

Projet Fédéral

Qu'est ce que l'IAE ?

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est **né à la fin des années 1970** en réaction à la montée du chômage de masse et à la crise économique en expérimentant de nouvelles approches qui **allient travail social et production économique**.

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 et le plan de cohésion sociale de 2005 ont reconnu juridiquement l'insertion par l'activité économique en affirmant qu'elle « a pour objet de **permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle**. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ».

Article L 5132-1 du code du travail

Les employeurs de l'insertion par l'activité économique **s'inscrivent pleinement dans les principes de l'économie sociale et solidaire** : une activité économique au service de l'homme et de projets d'utilité sociale, une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique ainsi que sur une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

Quatre types de structures de l'IAE conventionnées par l'Etat

Production et vente biens et de services

ACI Ateliers et Chantiers d'Insertion

Les ACI sont des dispositifs ponctuels ou permanents, portés par des associations ou des collectivités locales. Ils associent un encadrement technique formatif et un accompagnement social et professionnel individualisé afin de permettre aux salariés d'accéder à moyen terme à un emploi dans les conditions ordinaires du marché du travail.

Ils s'appuient pour cela sur des activités d'utilité sociale qui ne sont rentables ni dans les conditions de droit commun, ni dans le cadre d'une entreprise d'insertion.

Mise à disposition de personnel

AI Associations Intermédiaires

Les AI ont pour objectif la mise à disposition de salariés **à titre onéreux mais à but non lucratif** auprès de particuliers, d'associations, de collectivités, et de manière limitée en entreprise ; ces salariés en insertion sont suivis par des permanents.

Elles œuvrent à l'acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper des emplois successifs de courte durée qui peuvent être: du ménage, bricolage et autres services à la personne, manutention...

EI Entreprises d'Insertion

Les EI se situent dans l'économie marchande concurrentielle : elles produisent donc des biens et des services destinés au marché et leurs ressources proviennent essentiellement des ventes.

Les aides de l'Etat viennent compenser l'effort spécifique qu'elles consentent pour l'embauche de personnes en difficulté : surcoûts liés à la rotation des personnes en difficulté, coût de leur encadrement et de l'accompagnement socioprofessionnel.

Elles peuvent adopter toute forme juridique notamment celle d'une société anonyme, d'une société à responsabilité limitée (coopérative ou non) ou d'une association régie par la loi de 1901.

ETTI Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

Les ETTI ont pour objectif la mise à disposition de personnel auprès d'entreprises exclusivement. Leurs salariés bénéficient obligatoirement d'un agrément par Pôle Emploi qui reconnaît ainsi la nécessité de poursuivre un accompagnement avant d'envisager un accès au marché de l'emploi traditionnel. Ces missions en entreprises constituent donc un des derniers maillons du parcours d'insertion.

L'ETTI peut adopter toute forme juridique notamment celle d'une SARL (coopérative ou non) ou d'une association régie par la loi de 1901.

L'IAE au service de tous

Des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles

- ☞ Fournir une activité professionnelle, un statut salarié, un contrat de travail à durée déterminée, une rémunération conventionnelle
- ☞ Offrir un accueil, un encadrement et un accompagnement personnalisé
- ☞ Améliorer l'accès aux droits et à la formation
- ☞ Réaliser une action valorisante de proximité par des travaux de qualité et utiles à la société

Des entreprises

- ☞ Constituer une source de main d'œuvre formée
- ☞ Proposer un appui aux recrutements : CDI, CDD, intérim, contrats de professionnalisation, en alternance, contrats aidés
- ☞ Développer des partenariats économiques : sous-traitance, réponses communes aux appels d'offres incluant une clause sociale...

Des territoires et des collectivités locales

- ☞ Permettre le développement économique, social, solidaire et environnemental du territoire grâce notamment à la création d'emplois à forte densité de main d'œuvre et non délocalisables, à la redistribution de la richesse produite (sous forme de salaires, achats de biens et services, impôts et taxes), aux dépenses publiques évitées (indemnisation des demandeurs d'emploi, minima sociaux...)...
- ☞ Encourager l'exploration de nouveaux champs d'activité d'utilité sociale et environnementale
- ☞ Contribuer au renforcement du lien social entre les habitants et à la lutte contre les exclusions
- ☞ Valoriser les ressources humaines du territoire



FNARS : données clés d'un réseau

La FNARS fédère au plan national **900 associations et organismes publics** qui, ensemble, **gèrent près de 2 200 établissements et services** qui vont des centres d'hébergement à des centres de soins, en passant par des centres de jour, des services de relogement, et des structures de l'insertion par l'activité économique.

En matière **d'insertion par l'activité économique**, la FNARS intervient majoritairement auprès des Ateliers et Chantiers d'Insertion :

☞ 900 ACI environ en 2009

☞ 60 AI

☞ 50 EI-ETTI

Les missions de la FNARS en faveur de l'emploi et de la formation

La FNARS **représente** ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des administrations, au niveau régional, national ou européen. Elle entend aussi éveiller l'opinion publique à une meilleure compréhension des situations de détresse sociale et de difficultés d'accès à l'emploi.

La FNARS **forme et conseille**. Elle propose, diverses sessions de formation destinées aux cadres et acteurs associatifs, salariés et bénévoles. La FNARS exerce également une fonction de conseil en apportant une assistance technique et en favorisant les transferts de savoir-faire.

La FNARS **informe** par ses publications (dossiers thématiques, guides juridiques, études et enquêtes), sa Gazette mensuelle et son annuaire "Accueil, hébergement, insertion".

La FNARS développe des outils pour ses adhérents

Fiches techniques, guides pratiques, appels à projet, actualités sont disponibles sur le site www.fnars.org, espace adhérent < onglet «Les Actions» à droite de l'écran < «IAE, emploi, formation»

Référentiel de gestion de l'Economie sociale La FNARS a développé avec la Coopérative Aviso un outil d'analyse et de gestion économique, financière et organisationnelle.

Dispositif de Formation et de qualification des encadrants techniques : ETAIE

« ETAIE » est un Titre Professionnel de niveau IV, qui a une valeur nationale. Il est délivré par la FNARS et l'ISL de Lille. Le dispositif ETAIE est mis en place dans plusieurs régions, toujours à l'initiative de plusieurs réseaux de structures d'insertion par l'économique. Formation proposée en Aquitaine.

Guide pratique : « Comment valoriser l'insertion sociale et professionnelle des SIAE ? »

La FNARS souhaite aider ses adhérents, lors des nouveaux conventionnements, à mettre en valeur des actions et des résultats plus précis que ceux qui figurent dans les textes, selon une démarche d'autoévaluation.

En Aquitaine, la FNARS participe à la plupart des CDIAE de la région, suit différentes expérimentations (nouvelles modalités de financement en Gironde, sociogramme) propose des groupes de travail sur la valorisation de l'insertion sociale. La Fnars organise également des formations sur le lien aux entreprises, la gestion de la violence, le secret professionnel, les addictions, la formation en alternance des encadrants techniques, etc. Enfin, elle propose régulièrement des journées d'échange départementales ou régionales.